

Mise en ligne : 4 juin 2018.
Dernière modification : 18 août 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE COMMERCE AU MAROC

filiale de la Compagnie générale d'Outre-mer
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Generale_d'Outre-mer.pdf

Dr Pierre Achalme (1866-1936), président

Directeur du Laboratoire colonial de l'École des Hautes Études.
Administrateur de nombreuses sociétés, dont la Cie générale d'outre-mer.
Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Mines_du_Blaimard.pdf

S.A., 16 janvier 1926.

Les Cahiers économiques de Je sais tout
Le Maroc et l'œuvre de la France

EXPORTATION ET IMPORTATION

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'OUTRE-MER
ET COMPAGNIE GÉNÉRALE DE COMMERCE AU MAROC
(*Je sais tout*, 1^{er} janvier 1926, p. 73)



Livraisons de produits indigènes aux entrepôts de Casablanca de la compagnie



Entrée des bureaux et entrepôts de Casablanca

Dr Grenier,
président du conseil d'administration de la Cie Gle d'Outre-Mer
et également de la filiale de la Cie Gle de Commerce au Maroc.

Jules Grenier,
adm.-directeur général de la Cie Gle d'Outre-Mer
et v.-pdt du conseil d'administration de sa filiale, la Cie Gle de Commerce au Maroc.

La Compagnie générale d'Outre-Mer, qui possède depuis 1909 des comptoirs à Madagascar, s'est installée au Maroc en 1919. Elle y a rapidement développé ses relations commerciales ; ses comptoirs couvrent, actuellement, tout le Maroc Occidental français.

Elle s'est spécialisée dans l'importation des articles de nouveauté indigène et l'exportation des céréales et des matières premières de droguerie. Pour permettre le libre développement de son activité, toutes ses organisations d'achat et de vente au Maroc viennent d'être groupées en une filiale marocaine sous le nom de Cie Gle de Commerce au Maroc, dont le siège social est à Casablanca.



Coll. Serge Volper

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE COMMERCE AU MAROC

Société anonyme marocaine au capital de 3.000.000 de fr.

divisé en 12.000 actions de 250 fr. chacune

dont 600 actions privilégiées et 11.400 actions ordinaires
Statuts déposés au bureau du notariat à Casablanca

Siège social à Casablanca, 122-124, route de Médiouna

ACTION ORDINAIRE DE 250 FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Pierre Achalme

Un administrateur (à droite) :

Pierre Forveille, graveur, Paris-Rodez

UNE BELLE VALEUR DE PORTEFEUILLE
CIE GÉNÉRALE D'OUTRE-MER
(*Le Journal des finances*, 22 janvier 1926)

.....
Au Maroc, on sait que la Compagnie Générale d'Outremer a créé une filiale qui poursuit les opérations de la société-mère dans les comptoirs que cette dernière lui a cédé. Il s'agit de la Compagnie Générale de Commerce au Maroc dont tous les titres sont entre les mains de la Compagnie Générale d'Outremer.

La société mère bénéficie donc entièrement de la situation des plus favorables de sa filiale, tandis que cette dernière, constituée sous la loi chérifienne, jouit de tous les privilèges fiscaux et autres des entreprises strictement marocaines.

Le développement rapide des ventes de la Compagnie Générale de Commerce au Maroc, sur lequel nous pourrions prochainement donner des précisions intéressantes, est dû à la manière dont sa direction a compris le commerce avec les indigènes. Ayant d'abord subordonné ses commandes au goût de ses clients, elle a ensuite cherché à diriger ce goût et, d'accord avec les gros négociants de la place, elle a créé au Maroc des modèles et des dessins de tissus s'adaptant complètement à leurs desiderata et, en les modifiant chaque année, légèrement, a pu établir, ainsi une « mode indigène » qui lui permet de vendre ses créations avec un bénéfice beaucoup plus considérable que celui que l'on peut attendre des modèles courants.

En dehors du développement rapide de ses opérations classiques de vente qui assure une augmentation considérable des bénéfices nets, la Compagnie Générale de Commerce au Maroc a porté son activité sur une branche nouvelle dont le rendement est d'ores et déjà appréciable.

En effet, cette société s'est spécialisée à peu près dans l'exportation au Maroc des graines et des plantes médicinales et de droguerie. Au courant de tous les besoins et conditions du marché par suite de ses rapports étroits avec l'Office des Matières Premières, elle a créé à Mazagan un centre où viennent porter leurs produits tous les indigènes d'un vaste hinterland où ils se livrent plus particulièrement à cette culture. D'autre part, par des avances, elle se propose de s'assurer dans les meilleures conditions des récoltes correspondant le mieux aux exigences annuelles de ce marché très spécial. Les bénéfices à prévoir de ce chef, en se basant sur des résultats déjà acquis sur une plus petite échelle, sont considérables et hors de proportion avec les capitaux qu'ils immobilisent pour une très courte durée.

.....

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'OUTRE-MER

(Le Journal des finances, 10 avril 1926)

.....
2° Les opérations de la Compagnie générale de commerce au Maroc, filiale marocaine de la Compagnie générale d'Outremer, sont en plein développement, le montant des ventes étant actuellement de 50 % supérieur à celui de l'année dernière.
.....

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE COMMERCE AU MAROC

S.A. marocaine au capital de 2 MF.

Siège social : Casablanca, 122-124, rte de Médiouna.— Tél.8-04, 3-18

Siège administratif : Paris, 83, rue de la Victoire

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 786)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 20 actions.

ACHALME (Pierre), 1, r.Andrieux, Paris ; pdt ;

GRENIER (Jules), 122-124, rte de Médiouna, Casablanca ; v.-pdt et adm. dél.

ACHALME (Jacques), 25, rue Franklin, Paris ;

GOGELEIN (Pierre), 13, bd de Courcelles, Paris ;

COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. KARSENTI (Joseph), 14, r.de Nancy, Casablanca.

S.A., 16 janvier 1926 p. 99 ans.

Objet. — Importation et exportation de tous articles.

Capital social.— 2 MF en 8.000 act.de 250 fr. ent. libérées.

Parts de fondateurs. — 2.000.

Répartition des bénéfices.— 5 % à la rés. légale ; 15 % au conseil d'adm. ; 20 % aux parts de fondateurs ; 8 %aux actions à titre de premier dividende. Le solde réparti entre ttes les actions.

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'OUTRE-MER

(Le Journal des finances, 14 janvier 1927)

.....
La Compagnie générale d'Outre-Mer possède la totalité des actions d'une société filiale, la Compagnie générale de commerce au Maroc, à laquelle la société mère a cédé ses comptoirs de vente et d'achat disséminés dans tout le Maroc, notamment à Casablanca, Fez, Meknès, Mazagan, Rabat, Kénitra, Safi, Mogador, Marrakech, etc. Au moyen de ces comptoirs, la Compagnie générale du commerce au Maroc s'est créée une situation de premier plan dans les tissus d'habillement à l'usage des indigènes. On peut écrire à cet égard qu'elle a le monopole de la nouveauté pour les Marocains riches ; d'autre part, enregistrée sous la loi marocaine, la Compagnie générale de commerce au Maroc jouit de tous les avantages fiscaux et autres réservés aux affaires locales, tandis que l'intégralité, de ses bénéfices revient en fait à la société mère, la Compagnie générale d'Outre-Mer.
.....

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'OUTRE-MER
(*Le Journal des finances*, 14 janvier 1927)

.....
Les résultats du deuxième semestre ne sont pas encore connus, à cause de la diversité et de l'éloignement des sièges d'exploitation, mais il est, dès à présent, acquis que la société a su réaliser au Maroc et à Madagascar ses stocks en temps opportun, de telle sorte qu'elle a pu se livrer, depuis le début de l'automne, à plusieurs opérations commerciales très intéressantes.
.....

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'OUTRE-MER
(*Le Journal des finances*, 20 mai 1927)

.....
Le rapport du conseil ajoute que les prévisions les plus optimistes sur le développement des affaires auxquelles la Compagnie générale d'Outre-Mer est intéressée — Compagnie générale de commerce au Maroc, Compagnie générale de commerce à Madagascar, Société suisse des Tanneries Alpina (cuirs de reptiles), Société Hispano-Marocaine — ont été rapidement dépassées.
.....

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'OUTRE-MER
(*Le Journal des finances*, 16 septembre 1927)

.....
La participation Compagnie générale de commerce au Maroc a été évaluée en tenant compte des réserves non distribuées de cette dernière société.
.....

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'OUTRE-MER
(*Le Journal des finances*, 2 décembre 1927)

D'après des renseignements que nous avons tout lieu de croire de bonne source, le chiffre d'affaires de la Compagnie générale de commerce au Maroc et de la Compagnie générale de commerce à Madagascar, filiales de la Compagnie générale d'Outre-mer, n'a nullement été affecté par la crise et se maintient à un taux au moins équivalent à celui de 1926.
.....

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'OUTRE-MER
(*Le Journal des finances*, 11 novembre 1928)

.....
Les comptes de l'exercice 1927 qui lui seront soumis se traduisent par des résultats dont les actionnaires ne seront pas les seuls à être surpris, après les renseignements qu'on avait laissé se propager à la fin de 1927 sur la situation de la Compagnie générale de commerce au Maroc et la Compagnie générale de commerce à Madagascar.

.....
Il paraît vraisemblablement que parmi les raisons qui expliqueront le fléchissement des bénéfices nets, figureront les conséquences — ainsi plus grandes qu'on ne le supposait — des crises locales provoquées à Madagascar par le cyclone, au Maroc par la revalorisation du franc. Ce seraient là des incidences passagères.

.....
—————
COMPAGNIE GÉNÉRALE D'OUTRE-MER
(*Le Journal des finances*, 17 juin 1927)

.....
Une seconde assemblée extraordinaire a autorisé le conseil à porter le capital de 12 à 13 millions de francs par la création de 10.000 actions de 100 fr. dont la souscription est réservée à la Compagnie générale de commerce au Maroc, filiale de la société.

—————
1928 (février) : CONSTITUTION DE LA
COMPAGNIE FRANÇAISE DES GRANDS MAGASINS
« AUX TROIS SULTANES »
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Aux_Trois_Sultanes.pdf

—————
COMPAGNIE GÉNÉRALE D'OUTRE-MER
(*Le Journal des finances*, 23 et 25 novembre 1928)

.....
Au Maroc, l'instabilité des changes de certains pays, principalement de l'Italie, où les achats en tissus indigènes de la société atteignent un chiffre élevé, a apporté un élément défavorable, aujourd'hui disparu, avec la stabilisation en France et dans les pays principaux fournisseurs de la société.

.....
Au Maroc, la Compagnie générale de commerce au Maroc poursuit son développement d'une manière normale. Elle a pris dans le commerce des œufs une place prépondérante et a été chargée, pendant l'année 1928, de la gestion du Monopole d'État.

Elle a également fondé, au cours des exercices 1927 et 1928, deux sociétés filiales : l'une, avec siège à Barcelone : Compania Comercial Hispano Maroqui, pour le commerce des œufs, et l'autre : Les Trois Sultanes, avec succursales, à Casablanca, Mazagan et Fez pour la vente des tissus de nouveautés.

Faits et chiffres
COMPAGNIE GÉNÉRALE D'OUTRE-MER
(*Paris-Soir*, 21 août 1929)

.....
La filiale Cie générale de commerce au Maroc a été favorisée par une récolte excellente, mais gênée par le contingentement des blés.

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'OUTRE-MER
(*Le Journal des finances*, 2 janvier 1931)

.....
Quant à la filiale marocaine, la Compagnie générale de commerce au Maroc, après quelques exercices satisfaisants, elle a supporté les effets sur le commerce indigène de la guerre du Rif, des perturbations des changes, de l'insuffisance ou du trop grand contingentement des récoltes : « Cependant, ajoute le rapport, on peut considérer son capital comme à peu près intact, de telle sorte que sans donner naissance à des espérances exagérées, l'avenir de ses entreprises marocaines constitue pour la Compagnie générale d'Outremer un actif dont la valeur est indiscutable ».
